

## **Compte-rendu de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL du 19 novembre 2013**

L'an deux mille treize, le 19 novembre, 19 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique sur la convocation qui lui a été adressée le 8 novembre 2013, sous la présidence de M. Roger PATENERE.

Étaient présents : Roger PATENERE, Michèle PANNIER, Francis RAVION, Jean-Marie DARGENT, Éveline DION, Fabienne BENOIST, Claude MAUROUX, Gilles MASSON, Lionel SIMARD, Francis BALENGHIEN, Yoann SIMARD, Marc JACOB et Alain FAYOLLE formant la majorité des membres en exercice.

Absente ayant donné pouvoir : Antoinette REGNAULT à Roger PATENERE

Secrétaire : Yoann SIMARD

**Le compte rendu de la réunion du conseil municipal en date du 3 septembre 2013 est approuvé.**

### **Travaux de voirie**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée municipale que suite à une plainte de riverains dont le garage a été inondé plusieurs fois lors des récentes fortes pluies, après que la chaussée ait été modifiée lors de travaux de voirie, il s'est vu contraint de faire des aménagements nécessaires : travaux comprenant l'amenée du matériel, le terrassement, l'évacuation des déblais, la fourniture et pose d'un regard grille, le raccordement sur le réseau existant, le remblaiement, la réfection de la voirie, et le repliement du matériel.

Considérant l'intérêt de cet aménagement, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- approuve la réalisation de cet aménagement, les travaux ayant été confiés à l'entreprise COLAS EST pour un montant total de 2 865,90 € HT soit 3 427, 62 € TTC.
- dit que les crédits nécessaires sont disponibles en section d'investissement à l'article 2152 du budget 2013.

### **Aménagement parking rue des Marronniers**

Monsieur le Maire rappelle qu'il existait un parking privé de 3 places rue des Marronniers et qu'il a autorisé le nouveau propriétaire à clôturer son terrain, supprimant ainsi le parking existant qu'utilisaient les riverains.

Il fait lecture de la lettre de Monsieur Thierry DUBOIS demandant l'aménagement du bas côté de la rue des Marronniers afin de remplacer l'ancien parking.

Considérant qu'il était nécessaire de créer des places de parking rue des Marronniers afin que les riverains ne se garent pas au hasard dans cette rue et empêchent un éventuel passage des pompiers, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité cet aménagement de parking.

Les travaux ayant été confiés à l'entreprise COLAS EST pour un montant de 1 100 € HT soit 1 315,60 € TTC.

Les crédits nécessaires sont disponibles en section d'investissement à l'article 2152 du budget 2013.

### **Biens communaux : échange de parcelles**

Vu les délibérations en date du 20/03/1991 et 25/11/2005 répartissant les terres des biens communaux,

Vu la délibération en date du 20/03/1991 fixant les loyers,

Monsieur le Maire fait lecture de la lettre de l'EARL MASSON et la SCEA SIMARD qui informent le conseil municipal d'un échange de parcelles à compter du 01/10/2013 :

- La SCEA SIMARD a cédé une partie de la parcelle 11, soit 1ha 70a à l'EARL MASSON
  - L'EARL MASSON, a cédé la parcelle 28, plus une partie de la 27, soit 2ha à la SCEA SIMARD
- Soit un différentiel de 30 ares en faveur de la SCEA SIMARD.

La surface totale des biens communaux de notre commune exploitée par la SCEA SIMARD s'élève désormais à 10ha 86a 40ca dont le loyer a été fixé à 7q/ha

La surface totale des terres exploitées par Gilles MASSON, EARL MASSON, s'élève quant à elle à 8ha 81a 70ca, répartie comme suit :

- 4ha 52a dont le loyer a été fixé à 7q/ha
- 4ha 29a 70ca dont le loyer a été fixé à 6q/ha

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, n'émet aucune objection et approuve l'échange.

### **Création second vitrail**

Suite à la création d'un vitrail en 2012 pour l'église Saint Georges par l'« Atelier Carolyn Rogers » de Villenaux la Grande, Aube, Monsieur le Maire propose à l'assemblée la création d'un second vitrail qui complètera la première baie réalisée.

Il présente à l'assemblée le devis qui s'élève à 3 170€ HT soit 3 250 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la réalisation de ce second vitrail, dit que les crédits sont disponibles à l'article 2315.

### **Convention de prise en charge d'une partie des dépenses de transport scolaire vers le centre aquatique**

Vu la délibération du conseil municipal en date du 03/09/2013 choisissant les transports Procars pour assurer l'aller/retour entre l'école communale et le centre aquatique de Provins ;

Monsieur le Maire propose à l'assemblée municipale de passer une convention avec la Communauté de Communes du Provinois pour la prise en charge par celle-ci d'une partie des dépenses de transport pour les trajets école-centre aquatique du Provinois.

Le remboursement serait égal à 50 % TTC du montant réel de la dépense acquittée à Procars. La durée de la convention sera limitée à l'année scolaire 2013-2014, soit du 4 septembre 2013 au 4 juillet 2014.

Vu le projet de convention, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, autorise Monsieur le Maire à signer cette convention entre la commune et la Communauté de Communes du Provinois.

La convention est annexée à la présente délibération.

### **Création de postes**

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Considérant la nécessité de créer 2 postes d'adjoint technique principal de 2ème classe et 1 poste d'adjoint technique de 1ère classe en raison de changements de grades ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

Article 1 : 2 postes d'adjoint technique principal de 2ème classe et 1 poste d'adjoint technique de 1ère classe, à temps complet à raison de 35h hebdomadaires sont créés.

Article 2 : La rémunération d'adjoint technique principal de 2ème classe est fixée sur la base de l'échelle 5, et celle d'adjoint technique territorial de 1ère classe est fixée sur la base de l'échelle 4.

Article 3 : Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

Article 4 : Deux postes d'adjoint technique de 1ère classe et un poste d'adjoint technique de 2ème classe seront supprimés.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

### **Borne de recharge pour véhicules électriques**

Monsieur le Maire fait lecture à l'assemblée du courrier reçu du SIESM77 concernant l'installation d'une borne de recharge pour les véhicules électriques. La participation financière de la commune serait de 1 000 €, le futur SDESM et les subventions de l'ADEME prendront à leur charge le solde de l'installation (environ 10 000 €), ainsi que les frais de gestion, de maintenance, d'abonnement et les consommations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide par 11 voix pour, 1 voix contre, 2 voix abstentions de donner son accord pour la réalisation de cette installation.

## Questions diverses :

### Convention de déneigement des routes communales

Considérant la nécessité de déneiger les voies communales pendant les périodes hivernales, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de passer une convention avec trois exploitants agricoles de notre commune : Messieurs Gilles MASSON, Lionel SIMARD et Marc JACOB.

Les trois intéressés s'étant retirés,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention entre la commune et les exploitants agricoles précités. Monsieur le Maire devra se rapprocher de MMA concernant les responsabilités et obligations d'assurances de la commune si un incident se produisait lors des interventions de déneigement.

La convention est annexée à la présente délibération.

### DM4 Ajustement chapitres 011 et 65

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements de crédits entre les différents chapitres du budget principal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte les modifications suivantes :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 61522/011 Entretien des bâtiments	10 000	
D 6531/65 Indemnités élus		10 000

### SIESM77

Monsieur le Maire fait lecture du courrier du SIESM77 nous demandant d'indiquer le projet de travaux en matière d'éclairage public pour 2014. Le Conseil Municipal n'a pour l'instant aucun projet pour cette année.

### Éoliennes

Monsieur le Maire fait lecture du courrier du Tribunal Administratif de Melun nous informant que l'audience concernant le permis de construire des éoliennes s'est tenue le 13 novembre 2013.

### Numérique

Monsieur le Maire fait lecture du courrier de Monsieur Éric TORPIER, Vice-Président de la communauté de communes chargé de l'aménagement numérique, nous informant que l'intégralité du territoire devra être couvert dans les dix ans qui viennent

### S.P.A.N.C.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la réglementation du Service Public d'Assainissement Non Collectif est disponible à la mairie et que cette compétence sera assurée par les services de la communauté de communes.

### Peupliers

Monsieur le Maire présente à l'assemblée un contrat d'achat de Forêts et Bois de l'Est avec les tarifs concernant la vente des peupliers ainsi que les tarifs de l'Office National des Forêts. Le Conseil Municipal demande qu'un devis soit établi part Forêts et Bois de l'Est qui semble proposer des tarifs plus intéressants.

### Rythmes scolaires

Monsieur le Maire fait lecture de la « Lettre du Maire » du mois de novembre informant les communes que la participation financière de l'État concernant les nouveaux rythmes scolaires sera reportée en 2014.

### Médailles d'argent

Madame Isabelle ANDRIOT et Monsieur Gilles JOSEPH, employés municipaux, ont reçu de Monsieur le Maire et du Conseil Municipal la médaille d'argent d'honneur communale pour leurs 20 ans de travail au service de la commune.

### Remerciements

Monsieur Claude MAUROUX et sa famille remercie les Conseillers Municipaux pour leur soutien et leur

présence lors des funérailles de Madame Jacqueline JOUBERT née FOURNIER.

Monsieur le Maire fait lecture de la lettre de remerciements de Monsieur Patrice CHAMPY pour l'autorisation de stationnement de taxi qui lui a été donnée.